



© JeromeCHABANNE

PLAN CLIMAT

AIR ENERGIE TERRITORIAL

Le PCAET de Billom Communauté a été élaboré de façon participative grâce à un comité de suivi ouvert aux habitants et aux acteurs du territoire. L'objectif est clair : définir des actions concrètes et efficaces pour agir face au dérèglement et anticiper les effets du changement climatique.

Sur 6 ans, la mise en oeuvre de ce Plan nécessitera une implication de toutes et tous. Mais ce n'est pas en vain : face aux enjeux et aux menaces du dérèglement climatique, l'inaction reste l'option la plus coûteuse.



UN PCAET ?

POUR BILLOM COMMUNAUTÉ ?



©Daniel DEBOST

QUELS OBJECTIFS POUR 2030 ?

Part des énergies renouvelables dans la consommation du territoire en 2030	23 %
Consommation d'énergie finale entre 2015 et 2030	- 40 %
Emissions de gaz à effet de serre entre 2015 et 2030	- 35 %

LE COÛT ANNUEL DE L'INACTION



Adaptation au
changement
climatique

80 M€ soit
3 100 € / hab



Facture énergétique

54 M€ soit
2 100 € / hab



Qualité de l'air

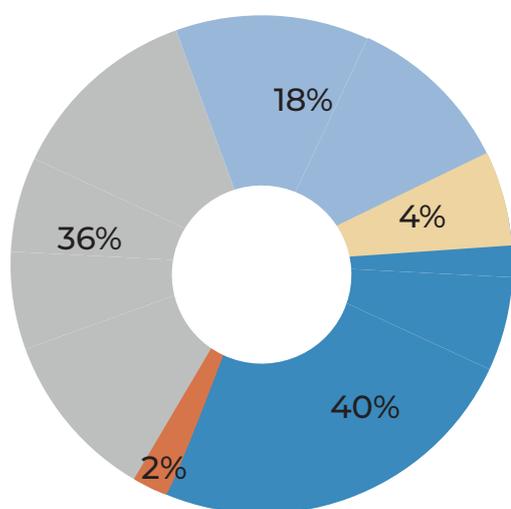
39 M€ soit
1 500€ / hab

LES BÉNÉFICES DU PCAET

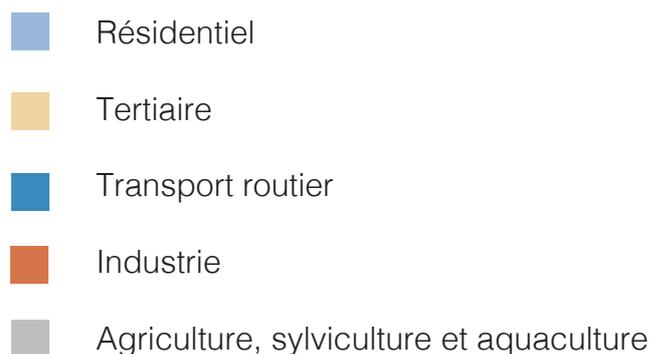
- **Pour les collectivités** : réduction de la facture énergétique, nouvelles ressources financières par l'exploitation des énergies renouvelables.
- **Pour les habitants** : réduction des charges d'énergie et de transport, amélioration du confort de leur logement, meilleure qualité de vie.
- **Pour le territoire** : véritable dynamique pour l'économie locale et l'emploi, réduction de la vulnérabilité au changement climatique, renforcement de l'attractivité, préservation de la biodiversité.

LES CHIFFRES CLÉS DU DIAGNOSTIC

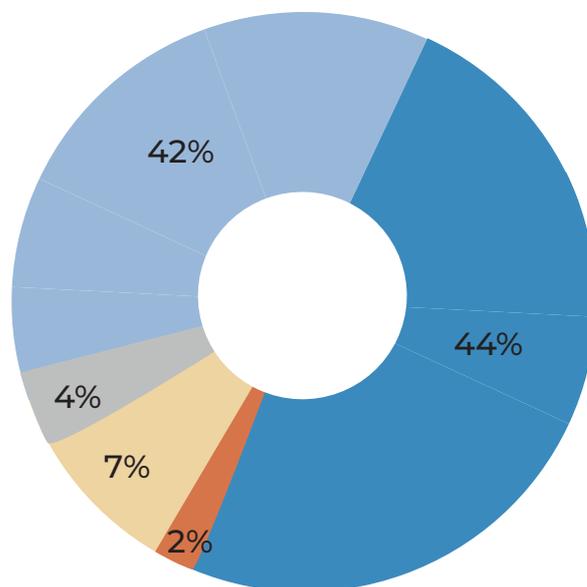
© Daniel DEBOST



ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE - **142 000 tCO₂e***



CONSOMMATION D'ÉNERGIE - **518 GWh***





LES ACTIONS

7 AXES / 28 ACTIONS

AXE 1 : «TRANSVERSAL»

- **Action n°1** : Suivre et évaluer le PCAET
- **Action n°2** : Se doter de moyens supplémentaires pour mettre en œuvre le PCAET
- **Action n°3** : Sensibiliser et communiquer autour du PCAET
- **Action n°4** : Se doter de moyens humains et construire un réseau de référents climat pour mettre en œuvre le PCAET
- **Action n°5** : Investissement local pour la transition
- **Action n°6** : Agir pour le climat en tant qu'association

AXE 2 : TRANSPORTS

- **Action n°7** : Réduire les besoins de déplacements
- **Action n°8** : Développer la mobilité électrique
- **Action n°9** : Développer le covoiturage
- **Action n°10** : Développer l'usage du vélo
- **Action n°11** : Favoriser la pratique de l'écoconduite
- **Action n°12** : Favoriser l'usage des transports en commun

AXE 3 : ENERGIES RENOUVELABLES

- **Action n°13** : Développer les énergies renouvelables

AXE 4 : ECONOMIE LOCALE

- **Action n°14** : Animer la transition écologique des acteurs du territoire
- **Action n°15** : Encourager l'économie circulaire et agir sur les déchets
- **Action n°16** : Favoriser l'installation de ressources sur le territoire

AXE 5 : AGRICULTURE

- **Action n°17** : Favoriser le développement des circuits courts
- **Action n°18** : Favoriser la séquestration carbone
- **Action n°19** : Favoriser de nouvelles pratiques alimentaires
- **Action n°20** : Favoriser les changements de pratiques culturelles

AXE 6 : HABITAT

- **Action n°21** : Favoriser les constructions exemplaires
- **Action n°22** : Favoriser la rénovation énergétique
- **Action n°23** : Favoriser le changement des chaudières au fioul

AXE 7 : ADMINISTRATION EXEMPLAIRE

- **Action n°24** : Rendre exemplaire le patrimoine et l'éclairage public
- **Action n°25** : Rendre exemplaire la restauration publique
- **Action n°26** : Rendre exemplaires les déplacements des agents et élus de Billom Communauté
- **Action n°27** : Elaborer un schéma directeur immobilier de rénovation et de mutualisation
- **Action n°28** : Mettre en œuvre un plan de formation des élus et des services

Plus d'information

04 73 73 43 24 - billomcommunaute.fr